



## Conseil économique et social

Distr. générale  
14 décembre 2005  
Français  
Original: anglais

---

### Commission de statistique

#### Trente-septième session

7-10 mars 2006

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Points pour information : statistiques de la santé**

### Rapport de l'Organisation mondiale de la santé

#### Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de statistique le rapport de l'Organisation mondiale de la santé sur les statistiques de la santé, comme elle l'a demandé à sa trente-sixième session\*\*. La Commission est invitée à prendre note de ce rapport, qui lui est soumis pour information.

---

\* E/CN.3/2006/1.

\*\* Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2005, Supplément n° 4 (E/2005/24)*, chap. I.B.



## **Rapport de l'Organisation mondiale de la santé sur les statistiques de la santé**

### **Introduction**

1. À sa trente-cinquième session, qui s'est tenue du 2 au 5 mars 2004, la Commission de statistique a demandé qu'un groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques sanitaires élabore un programme coordonné et intégré de production de statistiques, et s'accorde sur des définitions, des classifications et des méthodes uniformisées dans ce domaine, en tirant parti dans la mesure du possible des mécanismes déjà en place, et en faisant appel à chaque étape aux responsables des statistiques officielles, et tout particulièrement aux experts dans les différents pays<sup>1</sup>. À sa trente-sixième session, qui s'est tenue du 1<sup>er</sup> au 4 mars 2005, la Commission a demandé à être informée de l'état d'avancement de la publication des microdonnées prélevées par l'Organisation mondiale de la santé dans son enquête sur la santé dans le monde (2002-2003) et accompagnées des métadonnées appropriées<sup>2</sup>.

2. Le présent rapport donne un bref aperçu de ce qui a été fait pour répondre à ces demandes et des efforts déployés pour coordonner stratégiquement la production de statistiques sanitaires et aider les pays à renforcer ainsi leur système d'information sur la santé.

### **I. Collaboration entre l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et les partenaires pour les statistiques : Health Metrics Network**

3. Le Health Metrics Network (Réseau de mesure de la santé) a été officiellement institué en mai 2005, lors de l'Assemblée mondiale de la santé. La composition de son conseil d'administration reflète la priorité accordée au rapprochement des parties prenantes dans les domaines de la santé et des statistiques à l'échelon mondial, régional et national, dans le but de renforcer la capacité des pays à produire, analyser, diffuser et exploiter des statistiques sanitaires de qualité. Parmi les membres du Conseil figurent des représentants des ministères de la santé, des bureaux nationaux de statistique (l'Afrique du Sud et l'Ouganda étant actuellement représentés) et des centres de recherche régionaux de pays en développement. L'UNICEF, la Banque mondiale, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et l'OMS représentent le système multilatéral. Les donateurs bilatéraux, les fondations et les partenariats entre les secteurs public et privé sont représentés par l'Agency for International Development des États-Unis (USAID), le Ministère britannique du développement international, l'Agence danoise de développement international (DANIDA), la Fondation Bill et Melinda Gates, la Commission européenne, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). Sont également membres du Conseil le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Partenariat statistique au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle (PARIS 21) et les United States Centers for Disease Control and Prevention, basés à Atlanta. Le secrétariat du Réseau est actuellement pris en charge dans les bureaux de l'OMS.

4. Le Réseau a pour but de favoriser la mise en place dans chaque pays d'un système d'information sur la santé, de sorte que davantage d'informations récentes et de qualité soient disponibles et puissent être utilisées pour appuyer les décisions de santé à l'échelon des pays et du monde. Trois objectifs ont été fixés pour atteindre ce but :

- Forger un consensus sur les moyens techniques à employer, notamment les outils, les indicateurs et les analyses, afin de guider et de diriger la mise en place des systèmes nationaux d'information sur la santé et d'améliorer l'accès aux données et leur qualité;
- Fournir aux pays un appui technique et financier, afin qu'ils puissent renforcer leur système d'information sur la santé;
- Concevoir des politiques, des systèmes et des incitations pour garantir l'accès aux informations et leur utilisation lors de la prise de décisions, dans les différents pays et de par le monde.

5. Les activités du Réseau s'inscrivent dans un cadre qui privilégie les systèmes nationaux d'information sur la santé et qui tient compte des considérations de contexte, de ressources, de pratiques, de produits et d'utilisation en ce qui concerne les statistiques sur la santé. Le projet de cadre a été présenté et examiné lors de plusieurs réunions auxquelles ont participé des représentants de bureaux de statistique, y compris des réunions multinationales sur le thème des plans nationaux pour le développement des statistiques, organisées par PARIS 21 en Zambie et au Ghana. Dans la première série de propositions visant à renforcer le Réseau, le Conseil d'administration a approuvé 41 propositions de financement (comprenant des dons de 100 000 à 500 000 dollars des États-Unis). Selon le principe sur lequel est fondé le Réseau, toutes les propositions impliquent une collaboration entre les parties concernées par la santé et les statistiques dans chaque pays.

6. Les travaux visant à élaborer un nouveau questionnaire commun sur la santé se sont poursuivis sur la base de ce qui avait déjà été accompli par les organisations nationales et internationales dans le domaine des enquêtes sur la santé et en coordination avec des groupes existants tels que le Groupe sur les systèmes d'information sur la santé de l'Office de statistique des Communautés européennes (EUROSTAT) et le Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités. Ces travaux sont menés par un groupe directeur réunissant le Canada, les États-Unis d'Amérique, l'OMS, EUROSTAT et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CENUE). Une réunion consacrée à la mesure de l'état de santé et organisée conjointement par la CENUE et EUROSTAT a ainsi eu lieu à Budapest du 14 au 16 novembre 2005. Elle a fait suite aux travaux menés durant l'année écoulée par le groupe directeur et l'Équipe spéciale (avec la participation de l'OMS) afin de définir un cadre conceptuel et de recenser des domaines et des questions pour la mesure de l'état de santé. L'OMS entend maintenir cette collaboration avec la CENUE et EUROSTAT.

7. L'OMS a fourni conseils et informations en matière de santé et de mortalité des populations à des organismes de santé et des bureaux de statistique nationaux qui menaient des enquêtes sur l'état de santé de la population (une vingtaine d'enquêtes environ), et à des organisations internationales, notamment l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, l'OCDE, la Banque asiatique de développement, les Centers for Disease Control and Prevention et la Fondation Bill

et Melinda Gates. Par ailleurs, elle a collaboré étroitement avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) afin d'élaborer une enquête sur la santé et les handicaps et de la tester dans cinq pays. D'autres régions ont également fait part de leur intérêt pour cette collaboration.

## **II. Enquête sur la santé dans le monde**

8. En 2002 et 2003, l'OMS a coopéré avec les bureaux de statistique de nombreux pays pour réaliser l'Enquête sur la santé dans le monde. En 2004 et 2005, cette coopération s'est poursuivie pour « nettoyer » les données recueillies. Actuellement, l'Organisation établit, en collaboration avec chaque pays, des tableaux statistiques de base et un ensemble de données clair. De décembre 2005 à février 2006, des tableaux standard comportant des données définitives seront publiés sur le site Web de l'OMS pour tous les pays (plus de 60 pays au total).

9. L'OMS a par ailleurs pris des initiatives visant à aider les pays à tirer parti des données de l'Enquête. Ainsi :

- Les représentants de cinq bureaux nationaux de statistique ont participé aux deux ateliers que l'OMS a organisés dans la région du bureau régional pour l'Afrique afin d'analyser les données et les projets de rapport issus de l'Enquête pour les 18 pays relevant du Bureau.
- Des représentants de bureaux nationaux de statistique ont participé à la réunion de planification de l'Enquête pour les pays membres du Conseil de coopération du Golfe (y compris le Yémen).
- Les instituts de recherche en santé du Canada et Statistique Canada lancent actuellement un appel à candidatures pour l'analyse des données issues de l'Enquête.

10. Les bureaux nationaux de statistique devraient être les principaux utilisateurs des données de l'Enquête en raison des analyses qu'ils mènent à l'échelle des pays. L'OMS a obtenu un serveur et un logiciel (Nestar) pour mettre les données et les métadonnées appropriées à la disposition de tous. Les 30 premiers ensembles de données complets seront ainsi accessibles en février et mars 2006. Les 41 ensembles restants devraient l'être entre avril et juin 2006.

11. L'OMS a collaboré avec le Réseau international d'enquête auprès des ménages pour introduire toutes les métadonnées de l'Enquête dans la base de données partagée et se chargera d'y ajouter les microdonnées dès qu'elles auront été « nettoyées » par les pays et qu'elles pourront être diffusées auprès d'un plus large public.

## **III. Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de la santé**

12. Avec l'aide de la Division de statistique de l'ONU, l'OMS a organisé une réunion visant à élaborer un programme coordonné et intégré de production de statistiques sur la santé, et à s'accorder sur des définitions, des classifications et des méthodes uniformisées dans ce domaine, en tirant parti dans la mesure du possible des mécanismes déjà en place, conformément aux recommandations formulées par

la Commission de statistique à sa trente-cinquième session<sup>1</sup>. Cette réunion s'est tenue conformément à l'ordre du jour qui avait été établi lors de consultations avec des membres du Comité de coordination des activités de statistique et de discussions menées durant la trente-sixième session de la Commission.

13. Ont participé à la réunion les représentants de cinq pays (Afrique du Sud, Australie, Botswana, Chine et Thaïlande), la Division de statistique de l'ONU, l'OMS et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). L'ordre du jour a été accepté tel qu'il avait été proposé. Les participants ont en outre accepté à l'unanimité que M. Richard Madden préside les débats, comme l'OMS l'avait suggéré.

14. La rencontre a été planifiée immédiatement à la suite des réunions sur les objectifs du Millénaire pour le développement devant se tenir à Rome, de sorte que les représentants des pays et des institutions puissent y participer à faible coût. Les invitations officielles destinées aux institutions n'ont toutefois pas été envoyées à temps. L'OMS a présenté ses excuses aux participants et convenu d'adresser un message d'excuse à toutes les personnes qui n'avaient pas pu être présentes.

15. Un projet de mandat du Groupe de travail intersecrétariats a été distribué et examiné durant la réunion. Des modifications y ont été apportées, et toutes les organisations intéressées par les statistiques sur la santé ont été invitées à faire part de leurs suggestions.

16. Le texte présentant les fonctions du Groupe de travail a été révisé. Le Groupe a pour fonction principale de servir de plateforme pour le partage des faits nouveaux majeurs dans le domaine des statistiques sur la santé et la formulation de recommandations destinées à la Commission de statistique et à tous les organismes des Nations Unies dans les domaines suivants :

- Promotion des efforts d'harmonisation, de coordination et de définition de priorités en ce qui concerne les statistiques sur la santé;
- Étude et promotion de l'élaboration et de l'utilisation de définitions, classifications et méthodologies standard en matière de statistiques sur la santé;
- Promotion de la mise en place dans chaque pays d'un système d'information sur la santé approprié, faisant participer les parties concernées par la santé et les statistiques.

17. Les participants à la réunion ont examiné quatre questions jugées prioritaires pour le Groupe de travail : les systèmes de statistiques de l'état civil, le Réseau de mesure de la santé, les statistiques sur la santé et les handicaps, et la mise à jour et révision de la Classification internationale des maladies et des problèmes de santé connexes. Le compte rendu de la réunion est disponible en anglais à l'adresse suivante : <<http://www.who.int/healthinfo/en/>>. Une autre réunion est prévue en 2006.

### Notes

<sup>1</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, 2004, Supplément n° 4 (E/2004/24), chap. II, sect. C, par. 4 e) ii).

<sup>2</sup> Ibid., 2005, Supplément n° 4 (E/2005/24), chap. IV, sect. B, par. 18 c).